



Assemblée Générale de l'Association des Parents de l'Ecole Européenne Bruxelles IV

CCAB, Rue Froissart, 36. B-1040 BRUSSELS
31 Janvier 2012, 19:00

Compte-rendu de réunion

AGENDA

Part I (19.00 – 20.00): Election

1. Désignation du Bureau des scrutateurs
2. Présentation des candidats
3. Election

Part II (20.00 – 21.30): Ouvert au public

4. Introduction par le Président de l'Association
5. Discussion sur le déménagement prochain vers Laeken:
Mr Kivinen, Secrétaire Général des Ecoles Européennes
Mr Schlabe, Mr Fäldt and Mme Ivanauskiene, Directeur et Directeurs adjoints de l'Ecole
Présentation du Groupe de Travail sur les Transports.
Questions/Réponses

Part III (21.30 – 23.00): Pour les Membres seulement

6. Rapport sur les Activités et Présentation des Comptes 2010-2011
Questions/Réponses
VOTE de décharge du CA sur les comptes certifiés 2010-2011
7. Présentation du Budget 2011-2012
Questions/Réponses
VOTE du Budget 2011-2012
8. Résolutions
8-a Résolution sur le maintien du Comité de Contrôle budgétaire et vote des nouveaux membres du CA.
Questions/Réponses
VOTE sur le maintien du Comité de Contrôle budgétaire



8-b Résolution "A new European School in Brussels, The experiences of Brussels IV"

Questions/Réponses

VOTE sur la résolution "A new European School in Brussels"

9. Amendement des statuts

Questions/Réponses

VOTE sur l'amendement des statuts

10. Résultats des élections

11. Autres sujets

Participation à l'Assemblée Générale

L'AG s'est tenue le 31 Janvier 2012 au Centre de Conférence Albert Borschette, Rue Froissard, 36, B-1049, BRUXELLES.

La réunion a accueilli 90 "membres pleins", dont certains détenaient des pouvoirs d'autres membres, ce qui représentait un total de 116 votes présents ou représentés.

Ce nombre de présents ou représentés satisfait à la condition du quorum (10%) comme exigé par l'article 9 des statuts de l'APEEE pour le vote des points 6, 7 et 8. Le quorum des deux tiers des "membres pleins" (Cf. Article 23 des statuts) est aussi atteint pour le vote du point 9. Par ailleurs un certain nombre de membres "affiliés" et d'invités sont présents aussi.

Le Président de l'APEEE, Horst NICKELS, préside l'AG. La session est ouverte à 19:20 et close à 24:08.

Minutes de l'Assemblée Générale

Le Président de l'APEEE, Horst NICKELS, préside l'AG. Il ouvre la session à 19:20, et souhaite la bienvenue à l'assistance de la 5-ième Assemblée Générale Ordinaire. Il introduit ensuite l'agenda.

Les documents sont disponibles en Français et en Anglais.

Part I (19.00 – 20.00): Election

1. Désignation du bureau des scrutateurs

Le Président demande à l'assistance qui est volontaire pour le bureau des scrutateurs. Trois personnes se portent volontaires et se présentent.

1. Elisabeth PERSENAIRE
2. Caroline KETTNER
3. Nikos FISTAS

Décision 2012-01-31_1 *Les trois volontaires, MM Elisabeth Persenaire, Caroline Kettner and Nikos Fistas sont APPROUVES par acclamation (à l'unanimité).*



2. Présentation des candidats au Conseil d'Administration

En plus des 9 candidats déjà annoncés précédemment, le Président demande si d'autres participants se portent candidats au CA. Il en résulte le tableau suivant de 17 noms :

1	Carola STREUL
2	Kunka ILIEVA
3	Anja MANGELS
4	Sigfrido RAMIREZ
5	Pascal MANZANO
6	Andrea WEBER
7	Holger PLUMHOFF
8	Isabelle LECOQ
9	Jacqueline TROQUET
10	Claudia HAHN
11	Eva SCHRIEVER
12	Jacopo LOMBARDI
13	Daniella TERRUSO
14	Maximilian STROTMANN
15	Martijn HESSELINK
16	Lucian CERNAT
17	Thierry LEGUAY

Chaque candidat se présente et répond aux questions de l'assistance. Les principaux sujets débattus sont le déménagement vers Laeken, les services de transport et de cantine.

3. Election

L'élection prend place et chaque électeur dispose de jusqu'à 12 votes. Comme le scrutin est à bulletin secret, le dépouillement demande du temps, et les résultats sont proclamés plus tard. (Voir point 10).

Part II (20.00 – 21.30): Ouvert au public

4. Introduction par le Président

Le Président accueille nos invités :

1. Mr Kivinen, Secrétaire Général des Ecoles Européennes
2. Mr Schlabe, Directeur de l'Ecole EEB4
3. Mr Fäldt, Directeur Adjoint de l'Ecole secondaire
4. Mme Ivanauskiene, Directrice Adjointe des écoles maternelle et primaire

5. Discussion sur le prochain déménagement vers Laeken. Questions/Réponses

Mr KIVINEN nous donne une large vision du développement historique de l'école, à la fois sur son site provisoire et son site définitif. Il répond à de nombreuses questions,



en particulier sur l'impact sur les parents et les élèves (notamment sur les petits de maternelle et primaire) de la localisation géographique, ou aussi sur la politique générale d'inscription dans les Ecoles Européennes. Quant à la possibilité de garder ouvert le site de Berkendael pour EEB4, il indique que la prochaine priorité de la Régie des Bâtiments est la rénovation de l'Ecole d'Uccle, opération maintenant en attente depuis des années. Il informe aussi l'AG qu'il vient d'adresser au Premier Ministre Belge une lettre qui met l'accent sur les besoins pressants d'une 5-ième école à Bruxelles en raison du nombre croissant d'enfants d'agents des institutions de l'UE.

Mr Schlabe donne de nombreux chiffres sur l'évolution de la population de l'école, les classes, les sections linguistiques et les professeurs à EEB4. Il annonce l'ouverture d'une section Bulgare en Septembre prochain. Il confirme que l'école déménagera à Laeken sans aucun doute puisque la Régie des Bâtiments prévoit la procédure de recette officielle des bâtiments en Juin 2012.

Quant à l'organisation de l'école, Mr Schlabe pointe le manque de professeurs détachés, en prenant l'exemple du Royaume-Uni qui ne détache des professeurs Britanniques qu'en raison du nombre d'élèves britanniques, et non pas en raison du nombre d'élèves dans les sections anglophones. Il donne aussi d'importantes dates en lien avec les activités ou projets de l'école. La Somerfest est prévue le 23 Juin 2012. Le site de l'école à Laeken sera ouvert au public les 15 et 16 Septembre 2012 pour la journée des Monuments Historiques. L'inauguration officielle de l'école de Laeken aura lieu le 25 Octobre 2012. Quant à l'installation d'une garderie à Laeken, Mr Schlabe est ouvert à un tel projet puisqu'il y a assez d'espace à Laeken. Néanmoins, une telle décision doit être prise par l'OIB de la Commission de l'UE. Un parent demande si les horaires de l'école comme présentés par Mr Schable, pourraient être retardés de 15 minutes pour permettre aux enfants petits de se lever un peu plus tard le matin. Mr Schlabe répond que cette proposition doit être coordonnée avec le Comité Transport, car ce décalage pourrait conduire les bus à se retrouver pris dans des embouteillages sévères.

Mme Ivanauskiene dit que EEB4 est heureuse d'ouvrir et d'accueillir une nouvelle section Bulgare, qui ouvrira en Septembre 2012 pour la Maternelle et la P1. Une grande attention a été portée à la bonne préparation de cette ouverture. Dans ce but, un groupe de travail a été créé. Le Vice-ministre Bulgare de l'Education et le Conseil de Gouverneurs ont visité l'école. Ils ont tenu une réunion avec les parents et la direction de l'école, et une réunion spéciale d'information pour répondre aux questions des parents a été organisée. Un plan d'action a également été préparé pour assurer une transition en douceur vers la nouvelle section, même si les élèves Bulgares des autres niveaux que maternelle et P1 resteront dans les SWALS (students without a language section).

Mr Fäldt donne des informations sur le projet de Green School Certificate : développement d'un plan de mobilité, mise sur pied d'une activité de "petits jardins" pour les enfants, installation de panneaux solaires sur le toit. Par ailleurs, il informe que EEB4 participera au "European Science Symposium" en Mars 2012, pour promouvoir les matières scientifiques. L'an prochain (Mars 2013) ce Symposium sera accueilli à EEB4 à Laeken. On y exposera les travaux scientifiques réalisés par les élèves et un concours de projets scientifiques y sera organisé.

Ralph Wischermann, au nom du groupe de travail sur les transports, présente une étude détaillée sur le service de transport pour l'année prochaine à Laeken. Il donne les résultats du questionnaire remis aux parents en Octobre 2011. Ces données s'avèrent



très utiles pour préconfigurer le plan de transport l'an prochain, et ainsi minimiser le temps de transport des enfants. Il rappelle également que l'inscription au service de transport ne sera pas ouverte avant Mai 2012, et les résultats définitifs seront donnés en Août 2012. Il rappelle aussi que dorénavant le service transport n'est plus subventionné par la Commission de l'UE.

Part III (21.30 – 23.00): Pour les Membres seulement

6. Rapport sur les Activités et Présentation des Comptes 2010-2011

Le Trésorier présente les comptes, avec les tableaux des recettes et dépenses. L'accroissement des recettes de 2% conjugué à une politique de réduction des coûts a conduit, pour l'exercice 2010/2011, à un solde positif de 72.437,21 Euros, à comparer à une perte budgétée de 58.944,13 Euros. Cela résulte d'une maîtrise des coûts appliquée aux principaux postes de coûts dans tous les secteurs.

Le CA propose que ce solde positif soit affecté à la réduction des pertes cumulées des années précédentes.

Questions et Réponses

Il y a quelques questions pour clarifier des points de vocabulaire technique comme "personnel interne" ou "équipement". A la question du prix des repas à la cantine, il est rappelé que ce prix facturé (aujourd'hui 5,92 €) résulte d'une décision du CA pour l'ajuster aux coûts réels des repas. Pour la prochaine année scolaire, aucun prix définitif ne peut encore être donné car il dépend fortement du nombre d'élèves à la cantine sur lesquels les coûts fixes sont à répartir. Ce nombre, bien sûr, n'est pas encore connu aujourd'hui.

VOTE de décharge du Conseil d'Administration pour les comptes certifiés 2010-2011.

Décision 2012-01-31_2 *La décharge du Conseil d'Administration sur les comptes certifiés 2010-2011 est APPROUVEE à la majorité (unanimité, aucune abstention, aucun vote contre).*

7. Présentation du Budget 2011-2012

Le Trésorier présente le budget pour l'année courante 2011-2012. Ce budget intègre une provision de 27000 € pour un remboursement partiel du prêt consenti par les Associations de Parents des autres Ecoles Européennes de Bruxelles, il y a quelques années.

Les chiffres clef de la proposition de budget pour l'exercice 2011/2012 sont :

- Total des revenus : 1.909.117,98 Euros
- Total des dépenses : 1.882.408,08 Euros
- Résultat net : + 26.709,90 Euros

De manière générale, le budget de l'APEEE croît en proportion de la population de l'école. A la date où cette proposition de budget a été faite, aucun chiffre concernant le déménagement vers Laeken n'était encore connu. Le budget proposé ne peut donc intégrer de poste de coût spécifique au déménagement vers le nouveau site. Il est à noter, néanmoins, qu'un montant dédié aux dépenses IT a été provisionné.

Questions et Réponses : Quelques points de vocabulaire technique sont clarifiés.

VOTE sur le Budget 2011–2012

Décision 2012-01-31_3 *Le budget 2011-2012 comme proposé à l'AG est APPROUVE à la majorité (unanimité, aucune abstention, aucun vote contre).*

8. Résolutions

8-a. Résolution sur le maintien du Comité de Contrôle budgétaire

Erika Schulze explique, qu'à la dernière AG (année scolaire 2010-2011), il a été décidé que l'AG 2012 examinerait la plus-value apportée par un Comité de Contrôle budgétaire, et déciderait de son maintien pour une année scolaire supplémentaire. Avec le recrutement du Directeur de l'APEEE, avec le contrôle régulier fait par le trésorier et avec la vérification faite par les auditeurs externes, il s'avère que ce Comité de Contrôle budgétaire, mis en place en 2011, apporte très peu de plus-value.

Questions et Réponses

VOTE sur la résolution de maintenir le Comité de Contrôle budgétaire

Décision 2012-01-31_4 *La proposition de ne pas maintenir le Comité de Contrôle budgétaire est APPROUVEE à la majorité (unanimité, aucune abstention, aucun vote contre).*

8-b. Résolution "A new European School in Brussels. The experiences of Brussels IV"

Erika Schulze propose une résolution sur l'expérience acquise par l'établissement de EEB4. Une discussion s'ensuit au sujet de deux amendements :

-§8, Le critère géographique doit-il être pris en compte dans la politique d'inscription, comme facteur de bien-être des enfants.

-Ajout d'un §9 qui énonce un second critère en liaison avec l'étude d'impact général et environnemental en ligne avec les standards Européens, dans le budget des Ecoles Européennes. .

Après discussion, le texte final, tel que fourni in extenso en annexe 1, est soumis au vote.

VOTE sur la résolution "A new European School in Brussels"

Décision 2012-01-31_5 *Le document sur "A new European School in Brussels" comme fourni in extenso en Annexe 1, est APPROUVE à la majorité.*

Ce vote résulte de trois votes intermédiaires.

Un premier vote à la majorité (44 votes pour, 9 abstentions, 30 votes contre), décide que les deux amendements fassent l'objet de deux paragraphes distincts.

Un second vote à la majorité (80 votes pour, 6 abstentions, aucun vote contre) décide d'adopter l'amendement du §8.

Un troisième vote à la majorité (75 vote pour, 15 abstentions, aucun vote contre) décide d'adopter l'amendement du §9.



9. Amendement des statuts

Après la tenue de l'Assemblée Générale Fondatrice du 7 Juin 2007, une erreur éditoriale s'est glissée dans les Statuts. L'Article 12.4 - remplacement d'un Membre du CA en cours de mandat – renvoie à une clause qui n'existe pas. Cela génère de la confusion, et ce renvoi devrait être supprimé de l'Article 12.4 des Statuts.

Comme le nombre de membres effectivement présents ou représentés en ce moment est 83 sur 116 membres effectifs, il s'ensuit que le quorum des 2/3 est atteint, comme l'exige l'Article 23 des Statuts.

Questions et Réponses

Dans le débat qui suit, des membres expriment qu'un mécanisme pour permettre le remplacement rapide d'un membre du CA en cours de mandat, serait utile et devrait être envisagé.

Il est rappelé que le sujet a déjà été discuté à plusieurs occasions en CA, et que cette modification des Statuts a déjà été proposée à l'AG l'an passé, mais qu'elle n'a pu être votée car le quorum alors n'était pas atteint.

VOTE sur l'amendement des statuts

Décision 2012-01-31_6 *L'amendement proposé sur l'article 12 des statuts est APPROUVE à la majorité des 2/3 (68 votes pour, 19 abstentions, aucun vote contre).*

10. Résultats de l'élection des nouveaux membres du CA

Le bureau des scrutateurs donne les résultats complets de l'élection des 12 nouveaux membres du CA.

No	Nom	Section linguistique	Nombre de votes reçus	Classement
1	Carola STREUL	DE	79	1
14	Maximilian STROTMANN	DE	79	2
3	Anja MANGELS	FR	78	3
5	Pascal MANZANO	FR / EN	78	4
15	Martijn HESSELINK	NL	76	5
13	Daniella TERUSSO	FR	74	6
12	Jacopo LOMBARDI	IT	70	7
9	Jacqueline TROQUET	FR	64	8
8	Isabelle LECOQ	FR	63	9
6	Andrea WEBER	DE	62	10
2	Kunka ILIEVIA	EN	57	11
16	Lucian CERNAT	FR	57	12
7	Holger PLUMHOFF	DE	56	
4	Sigfrido RAMIREZ	FR	55	
17	Thierry LEGUAY	FR	49	
11	Eva SCHRIEVER	DE	46	
10	Claudia HAHN	DE	40	



Decision 2012-01-31_7 *L'AG décide de nommer les 12 personnes suivantes comme membres du CA : Carola Streul, Maximilian Strotmann, Anja Mangels, Pascal Manzano, Martijn Hesselink, Daniella Terruso, Jacopo Lombardi, Jacqueline Troquet, Isabelle Lecoq, Andrea Weber, Kunka Ilieva, Lucian Cernat.*

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

11. Autres sujets

Néant

Le Président clos l'Assemblée Générale à 24:08.



ANNEX 1

Une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles L'expérience de Bruxelles IV

5 ans après l'ouverture de l'Ecole Européenne de Bruxelles IV (EEB IV), son association des parents fait le point sur son expérience des premières années. Les éléments suivants ont été pris en considération pour cette évaluation:

L'EEB IV a été remplie uniquement avec des enfants rejoignant le système des Ecoles Européennes pour la première fois;

L'EEB IV compte 5 sections linguistiques (FR, EN, DE, IT, NL) et deux sections SWALS (RO et BG):

L'EEB IV a débuté en 2007 sur le site temporaire de Berkendael, à une distance de 8 km du site définitif de l'école à Laeken;

Le Conseil Supérieur a avalisé la recommandation du Groupe de Suivi stipulant que le site de Berkendael pouvait accueillir jusqu'à 1.000 élèves;

L'ouverture de Laeken a été considérablement retardée (de 2009 à 2012) impliquant le besoin d'espaces additionnels à Berkendael, qui ont été créés premièrement par l'ajout du bâtiment Berkendael 66 en 2010 pour le secondaire et en 2011 en installant des préfabriqués pour environ 100 élèves supplémentaires sur le parking;

En 2007 et 2008 tous les enfants inscrits pour la première fois dans le système des Ecoles Européennes, dans une section ouverte à l'EEB IV ont été envoyés à Berkendael;

EEB IV comptait environ 200 élèves la première année, 400 la deuxième, 600 la troisième, 850 la quatrième et 1050 la cinquième année¹;

La gestion des inscriptions n'a pas considérablement réduit le nombre d'élèves dans les autres Ecoles Européennes de Bruxelles avec pour conséquence qu'en 2009, 2010 mais également en 2011 beaucoup d'enfants ont été envoyés à l'EEB IV malgré la préférence des parents pour une autre école;

Plus de 50% des élèves de l'EEB IV sont en section francophone;

La section néerlandaise est si petite que la "Chambre des recours" a accordé le transfert d'une enfant de P4 dans une classe correspondante à l'EEBIII parce qu'elle était à cette époque, la seule enfant dans sa classe, ce qui, selon la Cour, était contraire à la fonction sociale d'une école, alors que la même "Chambre des recours" autorisait le transfert de deux autres élèves de P4 NL à l'EEBIII P5 NL à cause de l'incertitude quant à l'ouverture d'une section secondaire en néerlandais à l'EEB IV;

1 Pour comparaison: Ixelles a débuté avec environ 1000 élèves



Depuis 2007, la politique d'inscription pour l'EEB IV est incertaine pour les parents entrant dans le système des Ecoles Européennes à Bruxelles, combinée avec le fait que la destination finale de l'école de Laeken est loin du domicile des parents²;

L'Association des Parents de l'EEB IV (APEEE IV) a été créée le 7 juin 2007 avec le support financier des Associations des Parents des trois autres Ecoles Européennes de Bruxelles qui ont prêté plus de 100.000 Euros à l'APEEE IV, à rembourser à partir de 2012, pour la mise en route des services transport, cantine et activités périscolaires;

Le Conseil Supérieur a reconnu le besoin d'un support pour l'APEEE IV en relation avec les conditions spéciales d'inscriptions à l'EEB IV et a accordé une subvention compensant le prix élevé des coûts du transport pour les parents payeurs pour les années scolaires depuis 2007/2008 jusqu'en 2010/2011;

Ces circonstances ont causé des difficultés certaines pour l'APEEE IV:

a) Difficultés de nature générale:

Le nombre élevé de parents ayant une préférence pour une autre Ecole Européenne à Bruxelles;³

un changement de gestion constant dû à l'augmentation rapide et importante du nombre d'élèves pour lesquels les services devaient être offerts;

une majorité des parents inexpérimentés en ce qui concerne le fonctionnement du système des Ecoles Européennes et les efforts nécessaires pour fournir les services et le support pédagogique aux parents et aux enfants de l'EEB IV;

un manque de moyens financiers impliquant une charge de travail très importante pour les parents bénévoles qui ont bien voulu assumer la tâche de la mise en route et du fonctionnement des services pour les élèves de l'EEB IV;

des problèmes avec la "Régie des bâtiments" tant le consentement à investir dans le site temporaire de Berkendael était faible;⁴

b) Difficultés pour le service des transports luttant pour un équilibre entre efficacité et un service transport supportable pour les enfants, offrant des itinéraires avec une durée de transport raisonnable, à cause :

d'une zone desservie plus étendue que dans les autres Ecoles Européennes de Bruxelles, sur base de la politique d'inscription mentionnée ci-dessus;

un nombre d'enfants inférieur à celui des autres Ecoles Européennes, éparpillés sur toute la zone de Bruxelles et même (loin) à l'extérieur du ring;⁵

2 Voir les résultats de l'enquête sur le site de l'APEEE

3 Depuis la phase des inscriptions de l'année scolaire 2008, ... parents ont demandé le transfert dans une autre école ou ont introduit un recours pour entériner cette demande;

4 En 2007, il n'était même pas certain qu'une cuisine aux normes modernes d'hygiène pourrait être installée, pour permettre la préparation des repas à l'école;

5 Longues distances: Kortenberg (? km), Braine l'Alleud (km ?), Waterloo (? km) alors que dans les autres écoles les distances les plus lointaines tournent autour des 20 km;

une part beaucoup plus importante de jeunes enfants utilisant les services du transport à l'EEBIV puisqu'en 2007 l'école ne comptait que des enfants du MAT 1 jusqu'à la P3;

le besoin en découlant de ne travailler qu'avec des moniteurs de bus sur base de chèques ALE;⁶

c) Difficultés en ce qui concerne le service cantine ayant à gérer un nombre de défauts en cuisine et dans la cantine à Berkendael puisque les installations ont été aménagées pour cuisiner pour 650 enfants au maximum et que les responsables de la Régie des bâtiments n'ont pas consenti à améliorer les conditions s'agissant seulement d'un site temporaire:

petits espaces de rangement impliquant qu'il est impossible d'acheter de grande quantité de nourriture à des prix plus concurrentiel;
pannes fréquentes des machines;⁷

niveau très élevé de bruit dans la cantine;

d) Difficultés pour les activités périscolaires qui ont été gênées par différentes conditions défavorables:

activités les lundis, mardis et jeudis ne peuvent être suivies que par les enfants vivant dans les environs de l'école ou ceux fréquentant la garderie sur le site de l'école puisqu'il n'y a qu'un seul service de bus après les cours à cause du petit nombre d'élèves;

pour la même raison, l'APEEE a été forcée de concentrer un nombre important d'activités les vendredis pour fournir une sorte de garderie aux enfants les plus jeunes, qui ne sont pas inscrits au service de garderie mais qui doivent attendre le départ des bus.⁸

un manque d'infrastructures sportives à l'école;

Sur base de ces considérations, l'APEEE IV:

1) Recommande fortement de ne pas répéter cette façon d'établir une nouvelle Ecole Européenne à Bruxelles, pour la 5ème école déjà planifiée.

2) A cet égard, attire l'attention sur le fait que cette manière de faire a causé un sérieux déséquilibre dans la distribution des sections linguistiques entre les 4 écoles existantes à Bruxelles et à l'EEB IV en particulier, sans pour autant empêcher l'accroissement de la surpopulation dans les trois autres écoles.

6 Les A.L.E. (Agences Locales pour l'Emploi) sont des organismes qui aident les personnes chômeurs de longue durée ou les personnes avec des revenus faibles à trouver un emploi rémunéré tout en gardant leurs indemnités de chômage. 25 travailleurs ALE sont employés par l'APEEE IV.

7 Principalement l'ascenseur pour les fournitures, le lave-vaisselle et le chauffe-eau;

8 Les MAT 1 => PR 2 terminent l'école à 12h15 les vendredis, les bus quittent l'école à 15h30 après la fin des cours des autres élèves;



- 3) Demande dès lors au Conseil supérieur d'entreprendre une évaluation en profondeur de la manière dont a été créé l'EEB IV et d'en tirer les leçons pour la nouvelle école.
- 4) Demande au Secrétaire Général de mieux intégrer les travaux de l'Autorité Centrale des Inscriptions (ACI) et du "Groupe de Suivi" puisque les décisions prises en ce qui concerne les inscriptions à Bruxelles dépendent fortement de la disponibilité des infrastructures et qu'il prenne en compte le fait que la séparation de ces éléments étaient techniquement nécessaires par le passé mais n'ont pas prouvé leur efficacité au niveau des résultats;
- 5) Propose dès lors que le Conseil Supérieur demande au Secrétaire Général d'organiser une Table Ronde qui pourra fournir des éléments à l'ACI et au "Groupe de Suivi", sur le futur de la 5ème école à Bruxelles, en amenant tous les participants impliqués, demande qu'en tout cas, cette Table Ronde pour la 5ème école inclue les représentants des associations de parents des 4 Ecoles Européennes de Bruxelles, des représentants de l'association des Future Parents mais également des représentants à haut-niveau du Ministère Public Fédéral belge responsable pour les infrastructures des Ecoles Européennes;
- 6) Demande que la seconde tâche de cette Table Ronde soit de développer et recommander des étapes concrètes quant à la façon de mieux intégrer l'Ecole Européenne dans le paysage belge et dans les écoles internationales à Bruxelles, en prenant en compte le grand nombre d'inscriptions en section francophone, les demandes pour rejoindre les Ecoles Européennes à Bruxelles - par exemple pour les enfants du personnel des Nations Unies et les élèves de CAT III, et les possibilités créées par la récente réforme du système des Ecoles Européennes.
- 7) Souligne à cet égard que cette intégration est particulièrement pertinente pour l'acceptation et la continuité du système des Ecoles Européennes dans son ensemble.
- 8) Demande de plus que le Conseil Supérieur sollicite du Secrétaire Général d'initier à l'ACI un planning à long terme (jusqu'en 2020) pour la gestion des inscriptions dans les Ecoles Européennes de Bruxelles prenant en compte le nombre estimé des nouveaux élèves, les développements quant à la surpopulation dans les écoles de Bruxelles, la localisation de la 5ème école et son possible site; demande à cet égard que les décisions annuelles relatives aux inscriptions soient faites sur base de ce planning à long terme, en considérant la proximité géographique entre la maison et l'école, tout en incluant également des prévisions budgétaires.
- 9) Demande que des évaluations d'impact générales et environnementales soient prévues dans le budget des Ecoles Européennes afin d'être menées selon les standards européens⁹, avant que des décisions ayant des impacts importants sur la scolarité des enfants et le budget des Ecoles Européennes soient prises, ceci en vue d'améliorer la gestion des budgets en évitant des coûts non nécessaires pour les parents et les écoles et en favorisant une bonne gouvernance dans son ensemble.

9 Conformément aux recommandations de la Cour des Comptes sur les évaluations d'impacts.